

**ORGANISATION D'UNE JOURNEE « PORTES OUVERTES »  
DECLARATION PREALABLE A L'ASSUREUR**

Cette déclaration préalable permet aux structures déconcentrées ou affiliées à la FFH d'assurer, au titre de la garantie d'assurance Individuelle Accident de base du contrat d'assurance MMA n°127.114.739, les personnes non licenciées qui participeront à la journée « portes ouvertes »\* qu'elles organisent.

\*On entend par journées « portes ouvertes » des journées d'initiation et/ou de promotion du hockey ouvertes aux non licenciés dans le but de faire connaître la pratique au grand public. En aucun cas il ne peut s'agir d'une compétition.

**ASSOCIATION DECLARANTE**

Nom : .....

cachet de l'association

Adresse : .....

N° affiliation : .....

Date de la journée : .....

Lieu: .....

Nombre de personnes attendues: .....

**DECLARATION A ADRESSER PREALABLEMENT  
A LA JOURNEE PORTES OUVERTES, A:**

**aiac**

Par courrier électronique : [declajourneepo@aiac.fr](mailto:declajourneepo@aiac.fr)